

Rapport final sur la mise en œuvre de la SNDD 2003-2008

Le cinquième rapport relatif à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2003-2008 présente le bilan des actions engagées sur cette période. C'est le 3 juin 2003 que, conformément à l'engagement pris à Rio en 1992 et conforté à Johannesburg en 2002, la France a adopté sa 1ère stratégie pour la période 2003-2008. Cette SNDD identifiait des objectifs déclinés en 10 programmes d'action et près de 400 actions. Elle visait notamment une implication active des différents ministères tout en mettant également en valeur la mobilisation des autres acteurs.

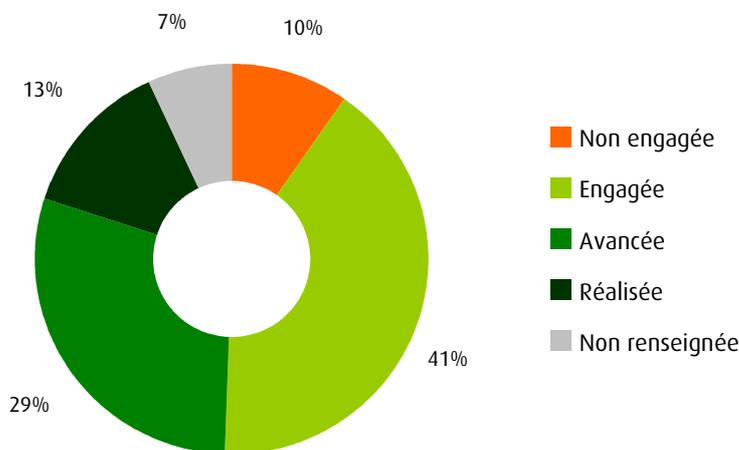
La stratégie 2009-2012, en cours d'élaboration, s'appuiera sur les actions engagées en 2003-2008 mais aussi sur les engagements du Grenelle de l'Environnement et sur la mobilisation croissante de l'ensemble des acteurs, marquant ainsi une prise en compte renforcée des enjeux du développement durable.

La France a été le 1er pays de l'Union Européenne à actualiser sa SNDD en 2006 pour la rendre cohérente avec la Stratégie Européenne de Développement Durable (SEDD) adoptée en juin de la même année. Ce faisant, elle intégrait également les recommandations faites en 2005 par 4 pays dans le cadre d'une revue par les pairs (Belgique, Ghana, Maurice et Royaume Uni).

87% des actions inscrites dans la SNDD ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

On peut mesurer le chemin parcouru au travers d'actions et d'outils qui trouvent aujourd'hui leur place auprès du public : la **semaine du développement durable**, la montée en puissance des **Agendas 21 locaux**, les **Assises nationales du développement durable** organisées par les collectivités territoriales, l'intégration du développement durable dans les établissements d'enseignement en sont des exemples concrets.

SNDD 2003-2008 : 87% des actions réalisées ou engagées



Pourquoi une Stratégie nationale de développement durable ?

Le développement durable ne constitue pas une nouvelle politique sectorielle, il consiste à travailler différemment en prenant en compte une perspective de moyen et long terme. Conduire ce changement n'est possible que par des approches coordonnées, négociées, effectivement déployées et sur l'évolution desquelles il est rendu compte régulièrement.

L'intérêt d'une stratégie nationale de développement durable va bien au-delà de la seule obligation internationale.

Une telle démarche met en place un processus permettant d'améliorer l'efficacité de l'action publique, d'apporter une cohérence entre les politiques sectorielles, de développer des synergies entre les programmes existants, contribuant ainsi à mettre en mouvement l'ensemble de la société.

Les 5 années 2003-2008 de mise en œuvre de la SNDD ont permis au développement durable de s'ancrer dans la politique et les institutions françaises.

Par souci pédagogique le texte de 2003 mettait en exergue certains de ces objectifs tels que :

- Eduquer à l'environnement pour un développement durable ;
- Aider le consommateur à devenir acteur du développement durable ;
- Réaliser 500 Agendas 21 locaux ou projets territoriaux de développement durable d'ici 2008 ;
- Définir une politique des transports plus "durable" ;
- Adopter un plan national "santé - environnement" ;
- Renforcer les contrôles pour mieux prévenir les risques, les pollutions et les atteintes à la santé et à l'environnement ;
- Vers un État exemplaire, moteur d'une société éco-responsable, etc.

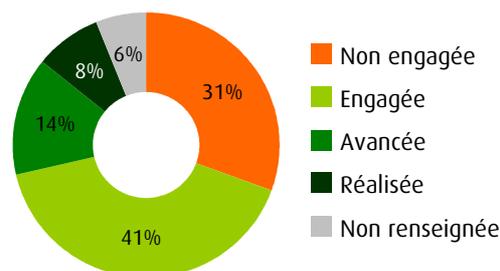
La SNDD 2003-2008 est découpée en 10 programmes d'action

1. Dimension sociale du développement durable (Taux d'engagement du programme 63%)

Parmi les actions réalisées ou engagées, on peut citer la nomination de sous-préfets à l'égalité des chances. La validation des acquis de l'expérience se poursuit et constitue un facteur de reconnaissance dans les parcours professionnels. L'accès à l'emploi des personnes handicapées, la parité homme-femme progressent également.

Le volet social de la SNDD 2003-2008 reste néanmoins celui où le taux d'engagement des actions a été le plus faible.

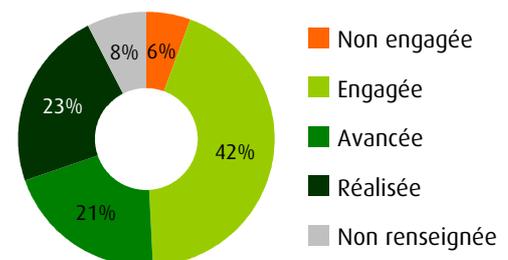
DIMENSION SOCIALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE



2. Le citoyen acteur du développement durable (Taux d'engagement du programme 86%)

Après une phase expérimentale, la généralisation de l'éducation au développement durable s'installe dans le système éducatif. Cela se traduit notamment par l'augmentation constante du nombre de formations au développement durable à destination des enseignants et des personnels scolaires.

LE CITOYEN ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

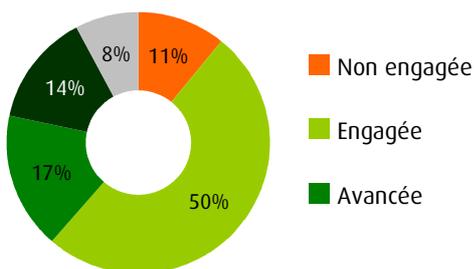


3. Territoires (Taux d'engagement du programme 81%)

Parmi les principales mesures mises en œuvre, on peut notamment citer la création du parc naturel marin d'Iroise, celle du parc national à la Réunion et du parc national en Guyane, le classement de deux sites en réserve naturelle, la stabilisation du réseau Natura 2000 et l'évaluation de plus d'une vingtaine de plans nationaux de restauration des espèces, ainsi que la réactualisation de la liste rouge des espèces métropolitaines de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN).

En 2003, la SNDD prévoyait de favoriser, en 5 ans, la mise en place de 500 agendas 21 locaux. En 2009, on compte 404 Agendas 21 ayant fait l'objet d'une délibération officielle de la part de leur collectivité territoriale. Un « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 » a été développé par le Ministère de l'écologie et du développement durable en partenariat avec les collectivités territoriales, les associations et les ministères; un dispositif d'encouragement et de reconnaissance des Agendas 21 locaux a été mis en place en 2006. Après 3 sessions, 96 Agendas 21 locaux ont été officiellement reconnus par l'Etat.

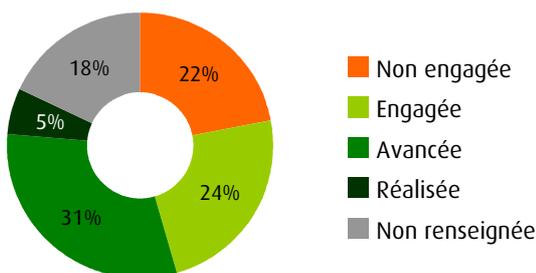
TERRITOIRES



4. Activités économiques, entreprises et consommateurs (Taux d'engagement du programme 60%)

La France a été le premier pays à reconnaître par la loi du 2 août 2005, la place et le rôle du commerce équitable et à prévoir, au bénéfice des consommateurs comme des producteurs des pays en développement, une garantie crédible de respect des conditions de cette nouvelle forme d'échanges.

ACTIVITES ECONOMIQUES, ENTREPRISES ET CONSOMMATEURS

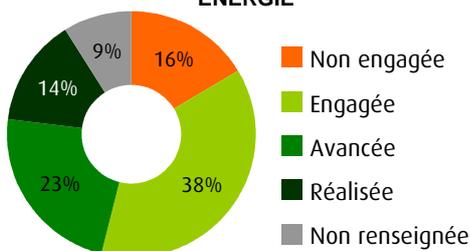


5. Changement climatique et énergie (Taux d'engagement du programme 75%)

Depuis 2002, La France maintient ses émissions de GES au niveau de celles de 1990. Le niveau des émissions françaises par habitant est de 40% en deçà de la moyenne de l'OCDE.

Le Plan Climat 2004-2012 encadre la politique française. Il est réévalué régulièrement.

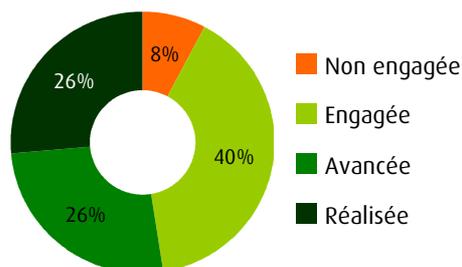
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENERGIE



6. Transports (Taux d'engagement du programme 92%)

Parmi l'ensemble des actions inscrites dans la SNDD on peut citer la sécurité routière qui enregistre une diminution du nombre de victimes sur les routes (moins de 5000 décès/an). La mise en place des autoroutes ferroviaires est engagée. Les nuisances liées aux infrastructures ont été réduites dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le bruit, adopté en 2003.

TRANSPORTS



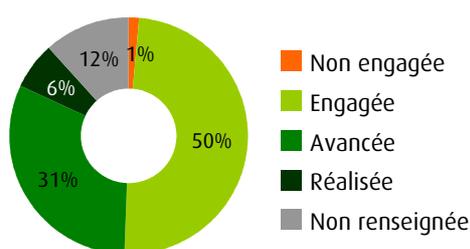
7. Agriculture et pêche (Taux d'engagement du programme 87%)

Le Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) promeut le développement durable de l'agriculture, de la forêt et de la pêche au plan communautaire et en international, et prépare la révision de la PAC en y intégrant les objectifs de développement durable.

Au plan national on peut citer, l'appui à l'écocertification de la gestion forestière, l'encouragement de démarches initiées par divers acteurs telles que Coop de France, la norme NF V25-111 du secteur pomme de terre, le cahier des charges de bonnes pratiques dans les secteurs de l'élevage ou des céréales, la démarche de stratégie de développement durable de la filière des plantes médicinales et à parfum (ONIPPAM), etc.

L'appui au développement de produits "Bio" dans la restauration collective (circulaire du Premier ministre du 2 mai 2008), le soutien à la mise en place d'un écolabel pour les produits de la mer ou encore l'amélioration de l'offre nutritionnelle (Programme national nutrition-santé) vont dans le sens d'une alimentation de qualité.

AGRICULTURE ET PECHE



8. Prévention des risques des pollutions, et des autres atteintes à la santé et à l'environnement (Taux d'engagement du programme 86%)

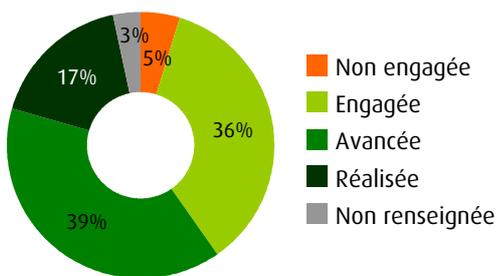
Le Plan National Santé-Environnement (PNSE) 2004-2009, s'articulait autour de trois priorités :

- Garantir un air et une eau de bonne qualité ;
- Prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers ;
- Mieux informer le public et protéger les populations sensibles.

En matière de prévention des risques naturels et technologiques, l'approbation des plans de prévention des risques se poursuit à un rythme régulier.

- 232 plans de prévention des risques d'incendie de forêt ont été prescrits ou approuvés ;
- Le Plan Séisme voit ses premières mesures entrer en application ;
- L'inspection des installations classées a été renforcée ;
- Une autorité de sûreté nucléaire indépendante a été créée qui informe directement la population sur l'état radiologique de l'environnement.

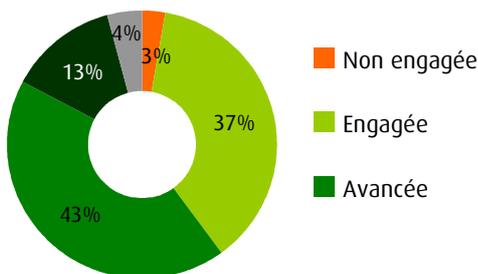
PREVENTION DES RISQUES



9. Etat exemplaire, recherche et innovation (Taux d'engagement du programme 93%)

Les modifications du Code des marchés publics intervenues en 2004 et 2006 permettent aux acheteurs publics d'intégrer dans leurs commandes des critères sociaux et environnementaux aux phases clés de la procédure. Un Plan national d'actions pour des achats publics durables fixant des objectifs sur la période 2007-2009 a été adopté en mars 2007 et transmis à la Commission européenne.

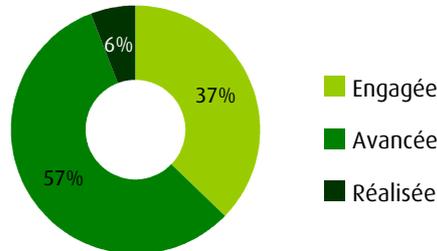
ETAT EXEMPLAIRE, RECHERCHE ET INNOVATION



10. Action internationale (Taux d'engagement du programme 94%)

La France soutient notamment l'initiative « Education primaire pour tous », appuie le pôle d'analyse sectorielle Education de Dakar et soutient l'UNESCO dans son rôle de coordination de l'Education pour Tous.

ACTION INTERNATIONALE



Au travers de l'ensemble de ces actions, la prise en compte du développement durable a notablement progressé depuis 2003. La nouvelle stratégie nationale de développement durable 2009-2012 inscrira de manière plus forte la cohérence indispensable entre les orientations proposées d'une part et les enjeux et engagements internationaux d'autre part.